



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une première ! Un partenariat à 6 pour simplifier les relations économiques

L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, Essonne Développement et les chambres consulaires de l'Essonne et du Val-de-Marne viennent de signer une convention de partenariat (25 juin 2018) pour une nouvelle gouvernance territoriale en faveur du développement économique.

Publié le 27 juin 2018

Cet accord doit permettre de gagner en efficacité au service de l'activité des entreprises comme des habitants du territoire.

C'est une grande première. Le 25 juin 2018, à Athis-Mons, 6 partenaires locaux, en tête desquels l'Établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre, ont signé en public une convention commune de partenariat pour [une nouvelle gouvernance territoriale](#).

Objectif : renforcer la coordination et les actions conjointes au profit des acteurs économiques et des habitants du territoire. Autrement dit, créer des conditions optimales pour favoriser le développement et l'activité des entreprises, comme l'emploi. Autour de la table et de Michel Leprêtre, président de cet « acteur ensemble » qu'est l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, étaient réunis les président-e-s signataires de :

- › CCI Val-de-Marne, Gérard Delmas
- › CCI Essonne, Emmanuel Miller
- › CMA Val-de-Marne, Nicole Richard
- › CMA Essonne, Laurent Munerot
- › Patrick Imbert, président d'Essonne Développement.

Témoins de circonstance, Caroline Cartallier, directrice territoriale du Groupe Caisse des Dépôts, et Vincent Jeanbrun, Conseiller régional et maire de L'Haÿ-les-Roses, avaient aussi fait le déplacement.

Clarifier les rôles et agir en commun

Ce nouveau partenariat était préparé depuis environ 6 mois. Il institue un comité territorial qui pourra s'étendre au-delà des 6 primo-signataires de la convention. Il doit aussi permettre de définir précisément les rôles de chacun des

<https://deveco.grandorlyseinebievre.fr/informations-transversales/actualites/une-premiere-un-partenariat-a-6-pour-simplifier-les-relations-economiques-320?>

partenaires et de développer complémentarités et synergies. Les expressions « défi collectif », « faire réseau », « travail en commun », « partage de vision » ou « tirer dans le même sens » ont ainsi été prononcées lors de la table-ronde qui a précédé la signature de la convention.



« À plusieurs, nous serons plus forts au service de nos ressortissants, pour mieux les accompagner », a résumé Nicole Richard, présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne.



« Nous avons été très complémentaires dans nos interventions, toujours sur la même ligne. C'est de bon augure pour la suite des événements », a quant à lui relevé Emmanuel Miller.

L'activité et l'emploi en ligne de mire

Le président de la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Essonne imagine ce nouveau partenariat se matérialiser dans les 2 ans – le temps d'une normalisation entre partenaires – avec « des événements de plus grande ampleur, des collaborations sur des thèmes comme les filières, etc, plus intégrées... ». D'une offre de service coordonnée pour les créateurs d'entreprises au développement du numérique sur le territoire, 9 axes stratégiques sont définis dans la convention (voir ci-dessous). Autant de thèmes déjà inscrits sur la feuille de route de l'EPT depuis ses [Assises du Développement Économique](#) (octobre 2017). Ce partenariat permettra de simplifier les démarches et d'enclencher de nouvelles dynamiques.



« C'est ma mission d'essayer de mettre tout le monde autour de la table pour avancer », décrit Michel Leprêtre. « Et c'est la mission que nous nous sommes donnée collectivement, de simplifier les choses. Nous travaillons pour le développement économique sur notre territoire, à partir de ce qui existe et de ce qui reste à faire, et nous travaillons aussi dans le but de former et de donner de l'emploi à nos populations. »

Les 9 axes stratégiques du partenariat :

1. Mettre en place une gouvernance territoriale cohérente et complémentaire en matière de développement économique, d'innovation et d'emploi.
2. Structurer une offre de service coordonnée en faveur des créateurs d'entreprises.
3. Organiser une offre de service complémentaire pour l'accompagnement au développement des entreprises et l'animation économique du territoire.

4. Mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial et de promotion, et un dispositif d'accompagnement à l'implantation des entreprises.
5. Appuyer le développement d'un immobilier économique adapté aux enjeux de développement (activités productives, activités innovantes) et appuyer l'implantation d'entreprises.
6. Appuyer l'innovation et le développement des domaines d'activités stratégiques à l'EPT.
7. Faciliter l'accès des habitants à la formation et à l'emploi.
8. Porter ensemble et de manière coordonnée les grands projets.
9. Favoriser le développement du numérique.



Bon à savoir :

Territoire majeur du Grand Paris, découvrez l'ensemble des atouts du Grand-Orly Seine Bièvre :

- Pôle économique majeur,
- Hub de transports international,
- Territoire industriel et productif,
- Territoire innovant,
- Cadre de vie,
- Grands projets.



Le développement économique du territoire est un axe de travail majeur du Grand-Orly Seine Bièvre et des municipalités qui le composent. Déjà troisième pôle économique de la Métropole, l'ambition est de développer le tissu productif au sein de pôles économiques majeurs et à travers des projets d'avenir.

[Découvrez en détail l'intervention du Grand-Orly Seine Bièvre en matière de développement économique](#)



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman
BP 748
94 398 ORLY AÉROGARE
CEDEX

 01 78 18 22 22